

## Convention relative au dispositif

### « PULSE COLLECTIVITES »

#### ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon, représenté par, Rémy NICOLEAU (*Président*), agissant en vertu d'une délibération de l'assemblée délibérante,

#### ET

Le GAB 44, représenté par LOURY Anne-Marie (*co-présidente*), agissant en vertu d'une décision du Conseil d'Administration ;

#### Contexte

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon (CCES), s'est engagée dans la mise en place d'un Programme Alimentaire Territorial (PAT), adopté le 19 décembre 2024 et co-signé par les 11 maires membres de la CCES, le 07 janvier 2025. Ce PAT s'inscrit dans le cadre du Projet de Territoire et du PCAET.

Aussi, au cours d'entretiens individuels avec les élus et les gestionnaires de restauration collective scolaires, ont été exprimés des besoins de formations et d'accompagnements concernant la rédaction des marchés publics relatifs à la restauration collective, pour les établissements en régie directe et en régie concédée. Ceci dans l'objectif d'atteindre ou de dépasser les objectifs de la Loi EGALim en termes d'approvisionnements en denrées durables et de qualité, ainsi qu'intégrer des produits en circuits courts et/ou locaux. Ces besoins correspondent à l'action II.6 du plan d'action du PAT d'Estuaire et Sillon intitulé : « *Parcours d'accompagnement pour la commande publique en restauration collective* ».

Par ailleurs, le GAB 44 a établi avec la DRAAF des Pays de Loire (*par le biais de la coordination régionale des GAB, la CAB*) une convention de financement pour la mise en place du dispositif « PULSE Collectivités ». Il se concrétise par un accompagnement, par le GAB 44, d'une intercommunalité ayant déjà engagé une stratégie autour de l'agriculture et de l'alimentation. Il doit permettre d'inscrire les changements de pratique dans la durée et de renforcer les partenariats, notamment entre les acteurs de la restauration collective et les acteurs des filières biologiques.

La convention 2024 entre la CAB et la DRAAF a retenu 2 territoires en Pays de la Loire pour bénéficier de cet accompagnement dont le territoire de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

La présente convention vient fixer les modalités de mise en œuvre de ce dispositif et l'engagement des parties prenantes.

## Article 1 : enjeux et objectifs

Le dispositif « Pulse Collectivité » a pour ambition de répondre aux enjeux suivants :

- Développer les stratégies locales « alimentation et agriculture » et franchir le cap de la transition agricole et alimentaire
- Accélérer l'atteinte des objectifs de la Loi EGAlim particulièrement sur les objectifs s'appliquant à la restauration collective.

Ses objectifs :

- Accompagner la planification et l'approvisionnement de produits bio et locaux de la restauration collective,
- Structurer et consolider des filières bio locales,
- Répondre voire dépasser les objectifs de la Loi EGAlim

## Article 2 : Descriptif du dispositif Pulse Collectivités

Le « Pulse Collectivités » se déroulera sur 1 an. Il est décliné selon les étapes suivantes :

Actions du projet	Objectifs/contenu	Nb de jours
A1 : Mise en place d'un programme d'une journée de formation à destination des collectivités sur les marchés publics de la restauration collective	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir les bases réglementaires de la commande publique et de la réglementation en restauration collective</li> <li>- Reconnaître les différents labels pouvant intégrer les critères de la Loi EGAlim</li> <li>- Connaître les modalités d'organisation, pour solliciter le dispositif de subvention « Lait et fruits à l'école », de France Agrimer et « Cantine à 1€ »</li> <li>- Maîtriser les différentes étapes de la mise en place d'un marché public (nomenclature, allotissement, sourcing)</li> <li>- Développer l'interconnaissance entre les participants</li> </ul>	2,5 jours
<b>Calendrier</b>	<b>Entre Avril et Juillet 2025</b>	
A2 : Mise en place d'un programme d'une journée et demi de formation à destination des collectivités sur les marchés publics de la restauration collective en régie directe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les clefs pour avoir des approvisionnements de proximité et de qualité en lien avec les objectifs des participants</li> <li>- Valoriser les producteurs partenaires auprès des convives</li> <li>- Entamer une réflexion sur la faisabilité d'une mutualisation des commandes sur certains lots</li> <li>- Initier la planification de ses approvisionnements avec les producteurs du territoire</li> </ul>	4 jours
<b>Calendrier</b>	<b>Entre Avril et Juillet 2025</b>	
A3 : Mise en place d'un programme d'une journée et demi de formation à	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les clefs pour avoir des approvisionnements de proximité et de qualité en lien avec les objectifs des</li> </ul>	4 jours

destination des collectivités sur les marchés publics de la restauration collective en régie concédée	<p>participants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les modalités d'organisation, pour solliciter le dispositif de subvention « Lait et fruits à l'école », de France Agrimer</li> <li>- Exiger des informations complètes au prestataire sur la traçabilité des denrées</li> <li>- Mettre en place un suivi régulier de la conformité des commandes avec les différentes clauses du marché</li> <li>- Entamer une réflexion sur les avantages d'une uniformisation des marchés pour être plus attractif et améliorer la qualité des prestations</li> </ul>	
<b>Calendrier</b>	<b>Entre Avril et Juillet 2025</b>	
A4 : Interconnaissance entre producteurs et acteurs de la restauration collective : animation d'instances de rencontres et d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des producteurs bio et des acteurs de la restauration collective : élu.es, gestionnaires, cuisinier.es</li> <li>- Instauration d'un dialogue entre les parties prenantes pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager des problématiques communes,</li> <li>- Comprendre et lever les points de blocage</li> <li>- Assurer l'adhésion des parties prenantes au projet</li> <li>- Encourager des engagements mutuels, prémices de la planification des approvisionnements</li> </ul> </li> </ul> <p>Cela se traduira par :</p> <p><b>2 visites de ferme sur des filières de production présentes sur le territoire</b></p> <p><b>1 visite de restaurant scolaire fonctionnant en régie directe</b></p> <p><b>1 temps d'échanges avec les élus, les agents des collectivités et les producteurs du territoire sur le projet d'approvisionnements de la restauration collective sur le territoire (possibilité de témoignage de communes et producteurs)</b></p>	7,5 jours
<b>Calendrier</b>	<b>De Mars à Novembre 2025</b>	
<b>Total Jours</b>		<b>18</b>

### Article 3 : Rôle et engagements des parties

Le rôle de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon :

- Portage global du dialogue et décision politique
- Mise en œuvre et animation d'un comité de suivi de la démarche
- Partage et diffusion du projet aux acteurs du territoire
- Mobilisation des acteurs de la restauration collective, des établissements
- Invitations, logistique (*salle...*)

Le GAB 44 :

- Appui méthodologique et ingénierie
- Animation de 3 journées et 2 demi-journées de formations à destination des gestionnaires de restauration collective
- Organisation de 2 visites de ferme et animation de temps d'échanges et 1 visite de restaurant scolaire du territoire

- Mobilisation des producteurs
- Rédaction et transmission des documents utilisés pour l'animation des différentes journées et rédaction et diffusion des comptes-rendus.

### Article 5 : Dispositions financières

Le coût total du dispositif mis en œuvre sur le territoire de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon s'élève à hauteur de 9 000 € correspondant à 18 jours d'accompagnement assurés par le GAB 44.

La DRAAF des Pays de la Loire dans le cadre de la convention régionale « Pulse Collectivités » participe à hauteur de 6 300 €.

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon s'engage à participer au dispositif PULSE Collectivités à hauteur de 2 700 €.

Le versement au GAB 44 s'effectuera en une fois à la fin du programme, soit un solde de 2 700€.

Fait en 2 exemplaires  
A Savenay, le 28/02/2025

<b>La Communauté de Communes Estuaire et Sillon</b>	<b>Le GAB 44</b>
Représentant légal	Représentant légal